

Retranscription à l'identique de la copie remise par la/le candidat·e

MEILLEURE COPIE

Examen professionnel 1^{er} alinéa par promotion interne
INGÉNIEUR·E TERRITORIAL·E
Session 2022

Spécialité *Infrastructures et réseaux*
Option *Déplacements et transports*

RÉDACTION D'UNE NOTE À PARTIR D'UN DOSSIER

Communauté d'Agglomération
de Techniagglo

le 16 juin 2022

Note à l'attention de Monsieur
le directeur général des services

Objet : transition énergétique locale

L'affirmation des enjeux du développement durable, l'épuisement des ressources fossiles et l'accroissement continu du coût de l'énergie, aggravé par le conflit militaire russo-ukrainien actuel, font de la transition énergétique un enjeu hautement prioritaire.

Face à un modèle énergétique décentralisé et aux engagements ambitieux pris par l'échelon national (baisse de 50% de la consommation finale en 2050), les collectivités locales sont mises à contribution. Le défi, pour celles-ci est alors de s'engager à leur niveau dans une stratégie locale de transition énergétique qui optimise les consommations et diminue la dépendance à des territoires extérieurs.

Dans une première partie, nous présenterons les enjeux de maîtrise et de production énergétiques. Enfin, dans une deuxième, nous proposerons un ensemble de propositions opérationnelles pour développer la production d'énergie à l'échelle du territoire de Techniagglo.

I . Initier localement une stratégie de transition énergétique représente une opportunité pour laquelle les intercommunalités peuvent être une force motrice déterminante

Repenser localement le modèle énergétique représente plusieurs intérêts pour les collectivités (A) et notamment les intercommunalités qui disposent d'une force d'action potentielle très grande (B).

A. La transition énergétique, un levier au service du développement local

Optimiser et réduire la consommation d'énergie tout comme se lancer dans un projet de production énergétique constituent une opportunité pour les pouvoirs publics locaux et ce, pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, ce type d'entreprise crée de la valeur économique, directe et indirecte (création d'emplois, maîtrise des dépenses énergétiques, génération d'un chiffre d'affaires et de bénéfices) et baisse les dépenses relatives à l'énergie.

Ensuite, cela permet de donner une image positive du territoire participant directement à renforcer l'attractivité de celui-ci.

Par ailleurs, les retombées participent à améliorer la qualité et le cadre de vie en résorbant la précarité énergétique, en baissant les dépenses de santé induites et en améliorant la qualité de l'air.

Enfin, initier une transition énergétique locale c'est surtout un projet de territoire qui fédère plusieurs acteurs notamment les habitants. Cela peut donc être un support pour lancer une démarche de participation citoyenne de nature à renforcer l'appropriation du territoire par les habitants.

B. Les intercommunalités, des acteurs-clés dans la transition énergétique, à la marge de manœuvre importante

Tout d'abord, la participation d'un EPCI peut être de nature financière et/ou relever de la gouvernance.

Ceci étant dit, quatre grands champs d'intervention s'offrent aux intercommunalités.

Le premier est celui de la maîtrise de la demande. Il s'agit ici de jouer sur l'habitat (isolation, performance énergétique), la mobilité (limiter les déplacements carbonnés au bénéfice des modes de transports actifs, collectifs ou partagés et enfin l'urbanisme (densification, intégration de l'urbanisme et des transports pour limiter la dépendance automobile). Les leviers relèvent donc de la fiscalité et des documents de planification (PLUi, PDU ou PDM, SCoT).

Le deuxième champ d'intervention est celui de la distribution. En effet, en qualité de propriétaire des réseaux de gaz, de chaleur et d'électricité, mais également de potentiels créateurs de réseau ou d'infrastructure de distribution d'énergie, les EPCI peuvent mener une politique volontariste de maîtrise des consommations et des productions.

Le troisième champ d'intervention est celui de la production où les EPCI peuvent être partenaires ou maître d'ouvrage d'installation de production d'énergies renouvelables.

Enfin, le dernier champ est celui de l'animation et de la sensibilisation à la réduction de la consommation à destination des ménages, des entreprises, du monde agricole ou des scolaires.

II. Réussir une transition énergétique locale exige de se saisir des bons instruments et partenaires ainsi que de dépasser certaines difficultés

L'État et certains organismes constituent une ressource à exploiter (A) de manière à surmonter certains obstacles (B).

A. Les collectivités locales peuvent s'appuyer sur un panel d'outils au service d'une transition réussie

Tout d'abord, il convient de préciser que les projets énergétiques locaux disposent d'une assise juridique à travers l'article L.2224-32 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ensuite, pour mener à bien des projets de géothermie, de lois énergie, de valorisation des déchets, de gaz renouvelable, d'éolien, de solaire ou encore de récupération de la chaleur fatale plusieurs aide financière de l'ADEME existent (Fonds chaleur, Fonds Air Bois...).

À cela s'ajoutent des possibilités de taux de TVA réduits, la Contribution Climat Énergie (CCE) et également les aides européennes du FEDER.

Enfin, deux autres outils sont aussi à la disposition des collectivités pour s'engager, suivre et évaluer les projets : Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) et Territoires à Énergie Positive (TEPOS).

B. La transition énergétique locale, un projet de territoire qui exige de surmonter certaines difficultés et d'anticiper certains risques

S'engager dans une telle démarche demande, au préalable, d'identifier le profil énergétique du territoire et de bien réfléchir au montage juridique et à la gouvernance.

La réglementation peut encore sembler complexe et évolutive.

Il faut, par ailleurs, s'assurer de disposer des compétence et de l'ingénierie en régie, nécessaire aux différentes phases du projet. Prendre connaissance du retour d'expérience d'autres collectivités peut s'avérer très enrichissant sur ces thématiques encore nouvelles.

Enfin, anticiper l'acceptabilité de la population est primordiale. L'attention sociale relative à tous les projets qui peuvent porter atteinte au cadre de vie est, en effet, de nos jours renouvelée.

Néanmoins et pour conclure, il existe de nombreux partenaires de confiance sur lesquels s'appuyer pour éviter ces pièges (ADEME, Agences Locales Énergie et Climat, In Sun We Trust, Observatoire National d'Énergie Renouvelable à Gouvernance Locale).

Les enjeux en matière de transition énergétique sont donc importants et l'action ne repose pas uniquement sur l'État. Bien au contraire, les échelons locaux disposent d'une grande marge de manœuvre. Afin de décliner la stratégie définie dans le PCAET de Techniagglo, la partie suivante propose un ensemble de propositions opérationnelles pour développer la production d'énergie à l'échelle du territoire. Le domaine étant vaste, nous proposons de commencer par l'éolien.

I. Fédérer toutes les parties prenantes autour d'un projet, ancré dans les réalités du territoire de développement éolien

Élaborer une stratégie locale de transition énergétique exige de s'engager dans une démarche multipartenariale (A) et d'établir un diagnostic énergétique (B).

A. Constituer une gouvernance de projet adaptée aux particularités des projets énergétiques éoliens

Les deux instances chargées de porter et d'animer ce projet seront le comité technique et le comité de pilotage. Le dernier sera chargé de fixer une orientation politique et de valider les principales étapes. Le premier aura la mission de décliner, les engagements et validations politiques, d'un point de vue opérationnelle.

Les acteurs réunis seront Techniagglo, le département (relai vers les bailleurs sociaux), la région (responsable du SRADDET), l'État à travers l'ADEME (aide financière et conseil), la DDTCM (délivrance des autorisations) ainsi que le CAUE (expertise paysagère) et le CPIE (animation et sensibilisation). Les élus et ou directeurs de ces institutions siègeront au COPIL, les techniciens au CoTech.

Ensemble, ils animeront le projet, en se réunissant de manière alternative et à un rythme variable en fonction de l'état d'avancement (3 à 4 fois par an). Ils affirmeront la genèse du projet, trancheront les questions principales (constitution de l'actionnariat = habitants, collectivités ou mixte ?) et suivront le projet jusqu'à la phase exploitation.

B. Établir le profil énergétique du territoire pour mieux calibrer le projet éolien

Après avoir pris connaissance des orientations définies par la Région dans le SRADDET, la principale tâche constituera à récolter les données locales, notamment auprès des distributeurs d'énergie.

Il faudra ensuite croiser ces données avec un diagnostic territorial permettant d'identifier les zones compatibles avec l'implantation d'éoliennes. Confiée à un prestataire, celle-ci devra croiser les enjeux environnementaux (ZNIEFF, ZICO... Présence d'espèces d'oiseaux ou de chiroptères protégés), paysagers (impact par rapport aux grands paysages et au patrimoine) et technique (éloignement obligatoire par rapport aux infrastructures...).

En fonction des zones retenues et potentielles, il conviendra d'identifier les communes voire quartiers concernés pour un éventuel projet citoyen.

II. Définir avec les forces vives la forme juridique du projet et veiller à surmonter les obstacles

Engager une phase de concertation citoyenne est indispensable pour jauger l'attente sociale en la matière (A) tout comme d'anticiper les difficultés (B).

A. Engager, avec nos partenaires, un dialogue citoyen

Afin de déterminer et d'affiner l'actionnariat du projet, Techniagglo confiera au CPIE une mission de dialogue citoyen avec les habitants concernés (données issues du diagnostic territorial) pour déterminer si ces derniers souhaitent se porter actionnaires et si oui à quelle hauteur.

Avec l'aide de l'ADEME, les services de Techniagglo pourront ensuite réaliser les études de préfaisabilité du projet.

B. S'engager dans les phases de développement, de construction et d'exploitation du projet éolien participatif en veillant au respect des procédures pour lever tout blocage

S'engager dans un projet éolien est une entreprise de longue haleine où les freins peuvent surgir à tout moment.

S'appliquer, avec la plus grande rigueur à la réalisation des études réglementaires (notamment étude d'impact environnemental), à la procédure d'obtention des autorisations administratives (d'où l'intérêt d'associer dès le départ les services de l'État) et à l'enquête publique seront donc déterminant pour sécuriser le projet. Cette phase, potentiellement chronophage et décourageante (de un à six ans), exigera de la ténacité de la part des élus et des techniciens, pour éviter tout essoufflement.

Suite à la construction des éoliennes, dans l'hypothèse où la phase développement se passe bien, la phase exploitation sera l'occasion pour Techniagglo de partager son retour d'expérience et de véhiculer une image positive du territoire et ainsi, de renforcer son attractivité.